

**Délibération n°18**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
20 mars 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
2 avril 2019

**Objet :**

**Construction multi accueil et  
crèche familiale à Riom-  
demande de subventions-  
actualisation du plan de  
financement**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars**, le conseil  
communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à  
l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous  
la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M  
José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M  
Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M  
Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène  
CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme  
Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José  
DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD,  
M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET,  
M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine  
HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole  
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice  
MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès  
MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M  
Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence  
PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M  
Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,  
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller  
communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric  
BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Jean-Christophe  
GIGAULT
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-  
DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre  
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre  
PECOUL

*Absente :*

- Mme Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Gabriel BANSON

**Rapport n°18 – Construction multi accueil et crèche familiale à Riom-demande de subventions-actualisation du plan de financement**

- Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-020321 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,  
Vu la délibération n°20180911.23 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil et d'une crèche familiale à La Varenne (Riom),  
Vu la délibération n°20181218.40 du conseil communautaire du 18 décembre 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction du multi accueil 45 places et de la crèche familiale à Riom et autorisant le Président à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants à cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires,  
Vu la délibération n°20181218.39 du conseil communautaire du 18 décembre 2018 approuvant la cession du terrain d'emprise du projet de multi accueil et de crèche familiale à l'€ symbolique par la Ville de Riom,

Considérant l'avant-projet définitif remis par la maîtrise d'œuvre,

Considérant le respect des prescriptions particulières :

- la fonctionnalité optimisée du projet concertée avec les futurs utilisateurs,
- la qualité architecturale soignée : toiture en zinc, murs en ossature bois et charpente en lamellé-collé,
- les espaces extérieurs de qualité avec clôtures occultantes et sécurisées,
- un stationnement avec dépose minute,
- un chauffage par le plancher à basse température.

Considérant la validation de l'avant-projet définitif par le Président,

Considérant l'actualisation des programmes de contractualisation pour les financements de la Région (Contrat Ambition Région) et du Département (Contrat Territorial de Développement Durable), la précision apportée par l'Etat sur le plafonnement de son financement potentiel,

Considérant que le coût prévisionnel de cette réalisation est évalué à 2 000 000 € HT et que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses H.T. :	2 000 000 €	Recettes :	2 000 000 €	100,00%
		RLV	550 000 €	27,50%
Travaux :	1 772 000 €	REGION	1 000 000 €	50,00%
Etudes et Maitrise d'œuvre :	190 600 €	DEPARTEMENT	200 000 €	10,00%
Equipements :	37 400 €	DETR ETAT	150 000 €	7,50%
		CAF	100 000 €	5,00%

Considérant que le niveau de subventions attendues est de 1 450 000 €, soit 72,50% du coût de l'opération.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction du multi accueil 45 places et de la crèche familiale à Riom, tel que présenté ci-dessus,**
- **autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants à cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires :**
  - **auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région,**
  - **auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial de Développement Durable en cours de négociation**
  - **auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des financements à la réalisation d'équipements de jeunes enfants, selon les dispositions de la Convention d'objectif globale 2019/2021.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 mars 2019***

***Le Président  
Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20190326-  
DELIB2019032618-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019